

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° P 2022 77

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les modifications de gestion du stationnement dans la rue,

Article 1 : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété de manière permanente, comme suit :

RUE DU COLLEGE

Maintien Réglementation 3.02.06

VOIES A VITESSE LIMITEE A 30 KM/H A L'APPROCHE DE RALENTISSEURS DE VITESSE

- sur le tronçon concerné par le plateau surélevé à l'intersection avec la rue du Général de Gaulle (a.m.21.6.2000) – (d.t.28.6.2000)

Ajouter Réglementation 3.02.05

VOIES A VITESSE LIMITEE A 30 KM/H

- entre le rue du Général de Gaulle et la rue des chênes
- entre la rue des chênes et la rue du Nordfeld

Ajouter Réglementation 4.03.02

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT

- hors cases coté pair entre la rue du Norfeld et la rue des chênes
- hors cases coté impair entre la rue des chênes et la rue du Général de Gaulle

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service compétent de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 3 : Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

Article 4 : Les contrevenants à ces dispositions seront sanctionnés selon les règles en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- C.T.S,
- Affichée sur le site internet de la commune le 19/10/2022.

Fait à Mundolsheim, 17 octobre 2022

Béatrice BULOU,



Maire de Mundolsheim